

Synode extraordinaire 2024 de l'Église réformée vaudoise

Pose des premières pierres de la Gouvernance réformée

Lausanne, 22.04.2024 – **Réunis au Mont-sur-Lausanne les 19 et 20 avril 2024, le législatif et l'exécutif de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) ont adopté les principes fondant sa nouvelle gouvernance. Cette réforme institutionnelle ambitieuse a été approuvée par un Synode quasi unanime.**

Un destin commun rassembleur

Préparées par un groupe de travail mixte (1/2 Synode, 1/2 Conseil synodal), les 24 « pierres angulaires » qui constitueront l'EERV de demain ont réunis derrière elles les membres du Synode. Cette ambitieuse réforme doit permettre à l'EERV de mieux remplir sa mission au service de toutes et tous au travers de structures administratives allégées et d'une proximité accrue avec la population. « Plus proche, plus dynamique, pour mieux transmettre une parole qui donne un sens à la vie », telle peut être résumée l'ambition de cette réforme.

Pierres angulaires décisionnelles claires

Les principes adoptés touchent deux domaines fondamentaux : la gouvernance à l'échelle cantonale et la structure ecclésiale. [26 propositions \(24 sur le fond, 2 sur la procédure\)](#) étaient soumises au Synode, toutes ont été adoptées à une large majorité, dont un tiers à l'unanimité. Ce sont ainsi des votes nets qui illustrent l'unité de l'Église et permettront la concrétisation de cette nouvelle gouvernance.

Communautés paroissiales et ecclésiologies

Les pierres angulaires dédiées à l'organisation de l'EERV dans le territoire sont taillées afin de mieux correspondre à la réalité. La cotte actuelle, moins adaptée à la réalité sociale, démontre que l'entité « paroisse » est trop petite et que l'entité « Région » est trop grande. 86 paroisses c'est beaucoup, 11 Régions c'est peu, 25 à 30 communautés paroissiales c'est mieux.

Inspirées des paroisses et des Régions, les quelques 25 à 30 communautés paroissiales conjugueront diversité et proximité et seront représentatives du tissu paroissial dans les territoires. Les communautés paroissiales permettront une bonne répartition des forces ministérielles sur l'ensemble du territoire afin de servir l'ensemble de la population alors que le nombre de ministres diminue.

Ces communautés paroissiales fédèreront les entités constituées sur leur territoire en ecclésiologies, que l'on peut également appeler communautés d'Église.

Les ecclésiologies ont la charge d'un ou plusieurs domaines de la mission de l'Église. Trois types d'ecclésiologies se profilent :

- ecclésiologie célébrante : se centrant sur la célébration de l'Évangile
- ecclésiologie immersive : incarnant l'Évangile dans un projet ou des activités répondant à une mission particulière de l'Église
- ecclésiologie contextuelle : proclamant l'Évangile auprès d'un public cible et dans un contexte social et culturel particulier.

Co-construction, référendum et agenda

D'autres pierres angulaires ont notamment été votées, telles que :

- l'association étroite des communautés paroissiales à la direction de l'EERV
- une procédure de consultation des communautés est arrêtée
- l'instauration d'un droit de référendum permettant de trancher clairement afin d'éviter de faux consensus
- le développement des liens entre le Synode et les communautés
- l'amélioration du fonctionnement du Synode et du Conseil synodal afin d'optimiser la collaboration entre ces deux organes
- les membres du Synode travaillent davantage en lien avec les lieux desquels ils sont les délégués

- la responsabilité hiérarchique du Conseil synodal sur les 4 Offices (Chancellerie, Finances, Information et Communication, Ressources humaines) et les 2 Services (Formation et Vie communautaire, Diaconie et Monde) qui sont dotés d'une commission chacun.

Les membres du Synode ont reconduit le groupe de travail mixte en le chargeant d'élaborer l'agenda de réalisation de cette réforme et de proposer un régime transitoire permettant le passage « de l'actuelle EERV à la nouvelle ». Cette mue devrait être terminée à l'échéance de la prochaine législature, soit en 2029.

Gouvernance - Saison 4 - retour sur les saisons précédentes :

2021

- *initiation par le Conseil synodal en mars, lors de soirées synodales placées sous l'égide du kairos*

2022

- *démarrage du chantier gouvernance sur mandat du Synode avec la constitution d'un groupe de travail mixte composé d'une délégation du législatif (Synode) et d'une délégation de l'exécutif (Conseil synodal) avec en perspective d'aborder les problématiques de gouvernance*
- *lors du Synode ordinaire d'automne, le Conseil synodal voit son rapport faire l'objet d'un sous amendement demandant plus de renseignements sur la démarche ainsi que des discussions parlementaires ; s'en suit l'ouverture d'une consultation générale de toutes les entités de l'EERV sous la forme d'ateliers*

2023

- *début septembre, au terme de cette consultation générale déployée sur 6 mois et 230 personnes consultées, c'est sur la base du rapport « Diagnostic partagé » du Conseil synodal et du rapport de la Commission d'examen, que le Synode ordinaire d'automne aborde le débat*
- *lors du Synode ordinaire d'automne, constitution d'un groupe de travail mixte législatif – exécutif et constitution de deux Commissions d'examen (gouvernance de l'échelle cantonale et gouvernance de la structure ecclésiale) issues du législatif*

2024

- *lors du Synode extraordinaire en avril, le Conseil synodal présente 26 pierres angulaires sous la forme de décisions*
- *les deux Commissions d'examen émettent leur rapport respectif*
- *les 26 pierres angulaires décisionnelles sont votées à la majorité claire*

Contact médias

- Anne Abruzzi, présidente du Conseil synodal, anne.abruzzo@eerv.ch, 079 383 78 00
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, carole.delamuraz@eerv.ch, 079 212 50 04